



AVIS DE MARCHÉ DE TRAVAUX

Exécution des travaux de réhabilitation/construction de 2 HGR dans la province du Bas-Congo (Nselo et Ngidinga) phases 2 et 3, RDC.

1. Référence de publication

RDC1015711/06

2. Procédure

Ouverte

3. Programme

ASSNIP Bas-Congo

4. Financement

Convention spécifique entre la RDC et le Royaume de Belgique concernant ASSNIP Bas-Congo.
Convention de Mise en Œuvre entre l'Etat Belge et la Coopération Technique Belge concernant.
Code NAVISION : RDC1015711/06. Ligne budgétaire : A_03_02.

5. Pouvoir adjudicateur

COOPERATION TECHNIQUE BELGE

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Description du marché

Ce marché consiste en la rénovation des bâtiments hébergeant différents services à l'Hôpital Général de Référence de Nselo (construction pavillon sanitaire, construction pavillon buanderie, construction pavillon cuisine, ces trois pavillons étant dédié à la pédiatrie, la rénovation du pavillon administratif, labo et caisse + construction du kiosque CPN, rénovation pavillon sanitaire chirurgie, rénovation pavillon radiologie, rénovation de la citerne et du réseau d'adduction générale, construction d'une fosse à placenta, construction d'un incinérateur artisanal).

La construction d'un nouveau plateau médico-technique à l'HGR Nselo.

La construction d'un nouveau plateau médico-technique à l'HGR Ngidinga.

7. Nombre et intitulés des lots

- Lot 01 : Travaux de rénovation des divers bâtiments à l'HGR Nselo ;
- Lot 02 : Construction d'un nouveau plateau médico-technique à l'HGR Nselo ;
- Lot 03 : Construction d'un nouveau plateau médico-technique à l'HGR Ngidinga.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

8. Éligibilité et règle de l'origine

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires) des États membres de l'Union européenne, les États ACP dans les pays et territoires, qu'autorisés par l'accord de partenariat ACP-CE au titre duquel le marché est financé (voir également rubrique 22 ci-après). La participation est également ouverte aux organisations internationales. Tous les biens fournis dans le cadre du présent marché doivent être originaires de ces pays.

9. Situations d'exclusion

Les soumissionnaires doivent soumettre une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un marché de travaux, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles pour les actions extérieures de l'UE.

10. Nombre d'offres

Les soumissionnaires peuvent soumettre seulement une offre par lot. Les offres couvrant une partie d'un lot ne seront pas prises en considération. Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise au cas où son offre serait retenue pour plusieurs lots. Les soumissionnaires ne peuvent pas soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les travaux requis dans le dossier d'appel d'offres.

11. Garantie de soumission

Les soumissionnaires doivent fournir une garantie de soumission de :

- Lot 1 : Travaux de rénovation de certains bâtiments à l'HGR Nselo : **5.000 €**
- Lot 2 : Construction d'un nouveau plateau médico-technique à l'HGR Nselo : **5.000 €**
- Lot 3 : Construction d'un nouveau plateau médico-technique à l'HGR Ngidinga : **5.000 €**

Cette garantie devra être une garantie bancaire au modèle fourni dans le DAO ou un chèque certifié valide.

12. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution de 10 % du montant du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie dans un délai de 30 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par le pouvoir adjudicateur. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité et un nouveau contrat pourra être établi et adressé au soumissionnaire ayant présenté la seconde offre conforme la moins chère.

13. Réunion d'information et/ou visite de site

- Visite de site (déplacement à charge des soumissionnaires) : obligatoire pour tous les lots.

Lundi 08/03/ 2013, 08.00' heure à Kisantu (Hôpital général de référence comme lieu de rencontre pour le départ) au Bas Congo

- Réunion d'information :

Le Vendredi 11/03/2013 à 10.0' heure de Kinshasa la Représentation de la CTB
Sise croisement des avenues Colonel Ebeya et de l'Hôpital, / Immeuble CAP IMMO,
N°H1/1, Kinshasa - Gombe.

14. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

15. Délai de mise en œuvre

Neuf mois à dater de la signature du contrat.

CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

Les critères de sélection de chaque soumissionnaire sont les suivants :

Situation personnelle du soumissionnaire

- Un extrait du casier judiciaire ou un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance dont il résulte que :
 - ✓ Le soumissionnaire ne se trouve pas en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de concordat judiciaire ou dans une situation analogue résultant d'une procédure de même nature existant dans les législations et réglementations nationales et qu'il ne fait pas non plus l'objet d'une procédure pouvant mener à cet état et qu'il n'a pas fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant force de chose jugée pour tout délit affectant sa moralité professionnelle
 - ✓ qu'en matière professionnelle, il n'a pas commis une faute grave dûment constatée par tout moyen dont les pouvoirs adjudicateurs pourront justifier. Le non-respect de la législation environnementale et sociale, qui a été le sujet d'un jugement définitif ou d'une décision d'effet équivalent, peut être considéré comme une violation de la conduite professionnelle du soumissionnaire concerné ou comme une faute grave autorisant l'exclusion du soumissionnaire concerné de la soumission pour ce marché public
 - ✓ qu'il n'a pas fait l'objet d'un jugement ayant force de chose jugée pour participation à une organisation criminelle, fraude, corruption ou blanchiment de capitaux.

=>Lorsqu'un tel document ou certificat n'est pas délivré dans le pays concerné, il peut être remplacé par une **déclaration sous serment ou par une déclaration solennelle** faite par l'intéressé devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays

- L'attestation originale de l'INSS (sécurité sociale) portant sur l'avant – dernier trimestre civil écoulé par rapport à la date limite de réception de l'offre

Capacité économique et financière du candidat

- Le chiffre d'affaires annuel moyen du soumissionnaire au cours des trois dernières années doit être égal au moins au montant de l'offre. Ceci est donc cumulatif en fonction du nombre de lots sur lesquels porte la soumission.
- S'il est le seul soumissionnaire, il doit avoir accès à un crédit et à d'autres facilités financières suffisantes pour couvrir les flux de trésorerie, requis pour la durée du marché. Dans tous les cas, le montant du crédit disponible doit dépasser l'équivalent de 25% du montant du lot.

Capacité technique et professionnelle du candidat:

- (a) Il doit avoir achevé au moins trois (3) projets de même nature ou de même montant ou de complexité comparable aux travaux couverts par l'offre qui ont été exécutés durant les 5 dernières années à compter de la fin du délai de soumission, soit le **15/04/2013**. Le soumissionnaire joindra le(s) certificat(s) de réception finale et signés par les maîtres d'œuvre/maîtres d'ouvrage pour les projets présentés. Toutes les réserves majeures éventuellement émises devront avoir été levées par les maîtres d'œuvre/maîtres d'ouvrage.

Cela signifie que le projet auquel le soumissionnaire se réfère pourrait avoir commencé ou avoir été exécuté ou avoir été achevé à n'importe quel moment durant la période indiquée, mais ne doit pas nécessairement avoir commencé et avoir été achevé durant cette période, ni avoir été exécuté pendant l'intégralité de ladite période.

(b) S'il est seul soumissionnaire, il doit être capable d'exécuter au moins 40 % des travaux du marché par ses propres ressources, ce qui signifie qu'il doit disposer de l'équipement, des matériaux, des ressources humaines et financières nécessaires pour lui permettre d'exécuter cette part du marché. S'il s'agit du membre principal d'une joint-venture/d'un consortium, il doit avoir la capacité d'exécuter au moins 30 % des travaux du marché par ses propres moyens. S'il s'agit d'un partenaire d'une joint-venture/d'un consortium (c'est-à-dire, pas le membre principal), il doit avoir la capacité d'exécuter au moins 10 % des travaux du marché par ses propres moyens.

- Tout son personnel d'encadrement doit avoir une expérience appropriée et doit avoir les qualifications, attestées, afférentes à des travaux de nature similaire à celle du projet considéré. Le soumissionnaire devra disposer de :

(a) **Pour Lots 1 à 3**: un responsable de projet ayant une expérience générale d'au moins 5 ans comme entrepreneur des travaux. Son CV devra être joint au dossier de soumission ainsi que la preuve ou l'évidence pour les 5 années d'expériences. Les documents d'existence de l'entreprise et les références de ladite entreprise devront servir également de preuve.

(b) **Pour Lots 1 à 3** :un personnel minimum qualifié composé d'un ingénieur BTP/Architecte avec une expérience générale de 5 ans comme conducteur de travaux , et une expérience spécifique de Conducteur des travaux sur au moins 5 chantiers achevés de réhabilitation/construction dont au moins deux (2) d'une structure sanitaire le tout appuyé par des preuves et évidences.

Un opérateur économique peut, lorsque cela est approprié, et pour un marché particulier, invoquer les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens qu'il a avec elles. A titre d'exemple, cela pourrait ne pas être jugé approprié par le pouvoir adjudicateur lorsque l'offre repose en majeure partie sur les capacités d'autres entités ou repose sur les capacités d'autres entités pour ce qui concerne les critères clefs. Dans ce cas, il doit prouver au pouvoir adjudicateur qu'il aura à sa disposition les ressources nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple en produisant un engagement, de la part de ces entités, de mettre ces ressources à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, doivent respecter les mêmes règles d'éligibilité, et notamment celle de la nationalité, que l'opérateur économique. En outre les informations relatives à cette/ces entité(s) tierce(s) pour les critères de sélection pertinents devront être reprises dans un document séparé. Les preuves de leur capacité devront également être fournies lorsque le pouvoir adjudicateur en fait la demande.

17. Critères d'attribution

Le seul critère d'attribution est le **Prix sous réserve de la conformité technique de l'offre**

SOUMETTRE UNE OFFRE

18. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres?

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu directement sur le site de la CTB (www.btctb.org).

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à **Monsieur Jean-Marc LABIS, Responsable Marchés Publics 10^{ième} FED de la CTB en RD Congo** en mentionnant la référence de publication indiquée au point 1 au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 19. Le pouvoir adjudicateur doit répondre aux questions au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission des offres. Des éclaircissements ou des changements mineurs au dossier d'appel d'offres sont publiés au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission des offres sur le site de la CTB à l'adresse suivante : www.btctb.org

19. Date limite de soumission des offres

Les offres doivent être déposées au plus tard le Lundi **15 Avril 2013 à 12h00'** heure de Kinshasa.

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

20. Séance d'ouverture des offres

La séance d'ouverture aura lieu le Jeudi 15/04/2013 à 14.00' heure de Kinshasa à la Représentation de la Coopération Technique Belge, sise croisement des avenues Colonel Ebeya et de l'Hôpital, Immeuble CAP IMMO, N°H1/1, Kinshasa - Gombe.

21. Langue de la procédure

Toutes les communications pour cette procédure devront être effectuées en Français.

22. Base juridique

Convention spécifique entre la RDC et le Royaume de Belgique concernant ASSNIP Bas-Congo.
Convention de Mise en Œuvre entre l'Etat Belge et la Coopération Technique Belge concernant.
Code NAVISION : RDC1015711/06. Ligne budgétaire : A_03_02.